



Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Déclaration d'intérêt général et d'autorisation de travaux pour le plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG)
du bassin versant du Lâa, du Geü et du ruisseau de Biron
au titre des articles L211-7 et L214-1 et suivants du code de l'environnement
sur les communes de Biron, Castetner, Laà-Mondrans, Lagor, Lahourcade, Lanneplàa, Loubieng, Lucq-de-Béarn, Maslacq, Ogenne-Camptort, Orthez,
Ozenx-Montestrucq, Sarpourenx, Sauvelade et Vielleségure
Du lundi 26 août 2024 à 9h00 au vendredi 20 septembre à 17h00**

Objet de l'enquête :

Le public est informé qu'en application de l'arrêté du **12 juillet 2024** du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP), une enquête publique, d'une durée de 26 jours consécutifs, est ouverte **du lundi 26 août 2024 à 9h00 au vendredi 20 septembre à 17h00**, sur le territoire des communes. Elle porte sur la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation de travaux pour le plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG) du bassin versant du Lâa, du Geü et du ruisseau de Biron au titre des articles L211-7 et L214-1 et suivants du code de l'environnement sur le territoire des communes précitées sollicitée par le SMBGP dont le siège se trouve : Technopole Hélioparc Pau-Pyrénées – 2 av. du Président Pierre Angot – 64000 PAU.

La demande relève de la rubrique 3350 définie aux articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement.

Pétitionnaire : Monsieur Michel CAPERAN, Président du SMBGP.

Lieux et siège de l'enquête :

Siège de l'enquête : commune de Vielleségure

Lieu du projet : Biron, Castetner, Laà-Mondrans, Lagor, Lahourcade, Lanneplàa, Loubieng, Lucq-de-Béarn, Maslacq, Ogenne-Camptort, Orthez, Ozenx-Montestrucq, Sarpourenx, Sauvelade et Vielleségure

Désignation du commissaire enquêteur :

M. Christian LECAILLON (ingénieur des travaux publics en retraite) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Pau par décision n°E24000052/64.

Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête publique, pendant la durée de l'enquête :

Sur support papier :

En mairie de Biron – 12 rue la Carrère – 64300 BIRON - pendant les heures d'ouverture des bureaux (le lundi de 10h à 12h, le mardi et le jeudi de 15h30 à 17h30).

En mairie de Laà-Mondrans – Chemin Bellan – 64300 LAA-MONDRANS - pendant les heures d'ouverture des bureaux (le lundi de 10h00 à 12h30 et de 13h à 19h, le mercredi de 14h à 18h et le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h).

En mairie de Vielleségure – 17 place de la fontaine – 64150 VIELLESEGURE - pendant les heures d'ouverture des bureaux (le lundi et le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30).

Dans les autres mairies concernées sous la forme d'un résumé non technique pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Sur support informatique :

Sur le site internet : <https://www.smbgp.com/actualites>

Le dossier est communicable à toute personne, sur sa demande et à ses frais, dès la publication de l'enquête, auprès du SMBGP.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête :

- Consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en mairies ;
- Adresser un courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse du SMBGP ;
- Adresser par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : si.gavedepau@heliantis.net

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites sur le registre d'enquête publique sont consultables au siège de l'enquête. Celles adressées par courriel seront également consultables au siège de l'enquête publique dans les meilleurs délais.

Les observations du public sont communicables aux frais de toute personne qui en fait la demande pendant la durée de l'enquête.

Toute observation et proposition, courrier postal ou courriel, réceptionné **après le vendredi 20 septembre 2024 à 17h00** (date et heure de clôture de l'enquête), ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public et assurera les permanences suivantes, en mairie de :

- Vielleségure le **lundi 26 août 2024 de 9h00 à 12h00**

- Biron le **jeudi 12 septembre 2024 de 14h30 à 17h30**

- Laà-Mondrans le **vendredi 20 septembre 2024 de 14h00 à 17h00**

Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur :

Toute personne peut prendre connaissance pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur : en mairie de Vielleségure, au siège et sur le site internet du SMBGP.

Décision susceptible d'être adoptée à l'issue de l'enquête publique :

La décision du Préfet des Pyrénées-Atlantiques susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'intérêt général des travaux assortie du respect d'éventuelles prescriptions ou un refus.